



CHARTRE DU BENEVOLE

Festival International du Film de Montagne d'Autrans 2023

Préambule : L'association a pour objectif d'organiser et de gérer le Festival International du Film de Montagne d'Autrans. Elle a pour but de promouvoir la création culturelle et la réalisation cinématographique en lien avec la montagne, ses pratiques et son environnement.

Le Festival ne pourrait avoir lieu sans le soutien des bénévoles.

Définition du bénévole : « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement et de manière désintéressée pour mener une action non salariée en direction d'autrui en dehors de son temps professionnel et familial* ».

Au sein du Fifma, être bénévole c'est devenir **adhérent** de l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle **avant** le premier jour du festival.

Les missions du bénévole :

- aider à l'organisation et au bon déroulement du festival annuel
- participer à la vie de l'association pendant l'année
- valoriser le festival auprès du public

L'association s'engage à :

- **Inform**er les bénévoles sur le fonctionnement, le contenu du projet associatif par des réunions, des mails et autres rencontres (rencontre plénière, AG, moments festifs)
- **Les accueillir**, les former, les accompagner dans leurs tâches
- **Définir** avec eux leurs missions, leurs responsabilités selon leur disponibilité, leur motivation et leurs compétences
- **Garantir** la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées

Le bénévole s'engage à :

- Considérer que **le public est au centre** de toute l'activité de l'association : être disponible, à l'écoute et en mesure de conseiller et d'orienter le public (festivaliers, invités, personnels techniques, salariés du lieu, autres bénévoles)
- **Respecter** la finalité et l'éthique de l'association et se conformer à son fonctionnement
- Exercer ses missions de façon discrète dans le respect des convictions et opinions de chacun
- **Être présent** au moins 4 demi-journées pour l'organisation du festival. Exception journée Festitrail et journée Génération mouvement.
- **Adhérer** à l'association par le paiement d'une cotisation annuelle
-

Le bénévole peut à tout moment arrêter sa collaboration avec l'association.
L'association peut à tout moment décider de mettre fin à la collaboration avec le bénévole en cas de non-respect des consignes, manquement de respect à quiconque, et mise en danger de la vie d'autrui.

Signature de la présidente :

Signature du bénévole :